

Viniflora® LS CiNe

Déclaration OGM

Num. Article: 702576

Version: 0 GM0-FR

Déclaration d'OGM relative à Viniflora® LS CiNe

Conformément à la législation en vigueur en Union Européenne, on peut parler de modification génétique lorsque certaines techniques ont été utilisées*. La même législation définit également des techniques, qui n'entraîneront pas de modification génétique. Conformément à cette législation, nous pouvons déclarer que

Viniflora® LS CiNe ne contient pas d'OGM et ne contient pas de matières premières étiquetées GM**.

Informations d'étiquetage GM concernant Viniflora® LS CiNe

La législation en Union Européenne indique qu'un produit alimentaire final doit être étiqueté s'il s'agit d'un OGM ou s'il contient des ingrédients dérivés d'OGM**.

Conformément à la législation européenne sur l'étiquetage des produits alimentaires finaux, nous pouvons déclarer que

L'utilisation de Viniflora® LS CiNe ne déclenche pas un étiquetage OGM du produit alimentaire final.

La position de Chr. Hansen concernant l'utilisation des OGM est disponible dans le lieu suivant:
www.chr-hansen.com/About us/Policies and positions/Quality and product safety.

* Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 sur la libération délibérée dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés et Directive du conseil 90/220/CEE qui l'abroge.

** Réglementation (CE) No 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 sur les aliments génétiquement modifiés.

Réglementation (CE) No 1830/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des aliments et produits alimentaires produits à partir d'organismes génétiquement modifiés et la Directive 2001/18/CE l'amendant.